



## ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)

Auto-évaluation relative au niveau « GC Advanced » pour l'année 2019

La communication sur le progrès (COP) 2019 du groupe EDF s'appuie sur un ensemble de documents publics :

Le document d'enregistrement universel 2019 (URD) disponible en français et en anglais

<https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/espaces-dedies/espace-finance-fr/informations-financieres/informations-reglementees/urd/edf-urd-rapport-financier-annuel-2019-fr-3.pdf>

<https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/espaces-dedies/espace-finance-en/financial-information/regulated-information/reference-document/edf-urd-annual-financial-report-2019-en-2.pdf>

Le document Performance 2019 disponible en français et en anglais

[https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/engagements/rapports-et-indicateurs/2020/edfgroup\\_performance-2019\\_2a\\_fr.pdf](https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/engagements/rapports-et-indicateurs/2020/edfgroup_performance-2019_2a_fr.pdf)

[https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/engagements/rapports-et-indicateurs/2020/edfgroup\\_performance-2019\\_1a\\_en.pdf](https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/engagements/rapports-et-indicateurs/2020/edfgroup_performance-2019_1a_en.pdf)

Le cahier des indicateurs de développement durable disponible en français et en anglais

[https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/engagements/indicateurs/docs/edfgroup\\_indicateurs-dd-2019\\_en.pdf](https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/engagements/indicateurs/docs/edfgroup_indicateurs-dd-2019_en.pdf)

Les Objectifs de Responsabilité d'Entreprise (ORE) disponible en français et en anglais

<https://www.edf.fr/groupe-edf/agir-en-entreprise-responsable/nos-six-objectifs-de-responsabilite-d-entreprise>

<https://www.edf.fr/en/the-edf-group/taking-action-as-a-responsible-company/our-six-corporate-responsibility-goals>

La charte éthique du groupe et la charte Développement Durable entre EDF et ses fournisseurs

[https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/engagements/Ethique%20Conformite/charte-ethique/20190416-edf\\_charte\\_ethique\\_fr\\_page\\_hd.pdf](https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/engagements/Ethique%20Conformite/charte-ethique/20190416-edf_charte_ethique_fr_page_hd.pdf)

<https://www.edf.fr/sites/default/files/Lot%203/FOURNISSEURS/ACHAT%20RESPONSABLE/chartededffournisseursv2042014.pdf>

Le code de conduite EDF

<https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/content/engagement%20ethique%20et%20confirmite%20groupe%203/code-de-conduite-fr.pdf>

Le rapport 2019 de la fondation EDF

<https://fondation.edf.com/rapports-et-communiques-de-presse/>

# Informations générales

## 1. Veuillez indiquer le titre de votre communication

COMMUNICATION SUR LE PROGRES (COP) 2019

## 2. La Communication sur le Progrès (COP) est sous le format suivant :

- Un document autonome
- Un document qui fait partie d'un rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise
- Un document qui fait partie d'un rapport financier annuel

Le Document d'enregistrement Universel (sigle URD retenu dans les références de la présente évaluation) comprend l'ensemble des informations relatives à l'activité d'EDF pour l'année 2019

## 3. Quelle est la période couverte par votre COP ?

Du 01 janvier au 31 Décembre 2019. Des engagements structurants pris en 2020 sont mentionnés dans cette évaluation et seront reportés dans la COP couvrant l'année 2020

## 4. Votre COP contient-elle une déclaration de soutien continu au Global Compact des Nations Unies et ses principes, de la part du Président-directeur général (du propriétaire ou du président dans le cas d'une petite entreprise) ?

- Oui
- Non

## 5. Votre COP contient-elle une description des politiques ou des actions mises en œuvre par votre société dans les domaines ci-dessous ?

Droits de l'Homme	Normes internationales du travail	Environnement	Lutte contre la corruption
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non

**Droits de l'Homme :** URD chapitre 3.3.1.2 pages 149-151 et pages 187-191

En 2019 le président du Groupe EDF a été l'un des cosignataires du « Guide des droits humains à destination des PDG » publié par le WBCSD et le e-learning « les droits de l'homme dans l'entreprise » développé avec EDH et accessible à l'ensemble des salariés a été actualisé

**Normes Internationales du Travail :** URD page 106, 146 et 166

La charte éthique de 2013 a été actualisée en 2019 et déployée dans tout le Groupe à partir de Mars 2019. L'ensemble des salariés et sous-traitants du Groupe sont couverts par l'accord Cadre Mondial sur la responsabilité Sociale d'Entreprise dont la gouvernance a été récompensée par une médaille de bronze le 25/11/2019 lors de la 7ème nuit de la RSE.

**Environnement :** URD pages 136-142 EDF, entreprise engagée dans la (transition énergétique) et 157-166 (EDF entreprise responsable à l'égard de son environnement)

**Lutte contre la corruption :** URD page 146-147. L'e-learning « Prévention du risque de corruption » pour les dirigeants a été suivi par 62 % d'entre eux au 31/12/2019

## 6. Votre COP contient-elle des indicateurs de mesure des résultats ?

- Oui
- Non

Indicateurs disponibles pages 179-186 de l'URD et dans les documents Performance 2019 et Indicateurs de Développement Durable 2019

## 7. Comment votre organisation partage-t-elle sa COP avec ses parties prenantes ?

- A travers le site web de UN Global Compact
- La COP est facilement accessible à toutes les parties intéressées (par exemple via son site

- internet)
- La COP est distribuée activement à toutes les parties prenantes clés (ex : investisseurs, employés, clients, communauté locale, etc.)
- Options b) et c)

Tous les documents constituant la COP sont publics et disponible sur le site [www.edf.fr](http://www.edf.fr) et également accessibles à partir du site du Global Compact

#### 8. Comment l'exactitude et le périmètre des informations dans votre COP sont-ils évalués par un tiers crédible ?

- La COP décrit une action que l'entreprise **planifie** d'entreprendre afin d'évaluer en externe la crédibilité des informations de sa COP, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées. .
- Les informations sont passées en revue par de multiples parties prenantes (par exemple, les représentants de groupes priorités dans l'analyse de parties prenantes)
- Les informations sont passées en revue par un panel de pairs (par exemple, les membres de la même industrie, des concurrents, des leaders évalués, ou d'autres organisés par le Réseau Local du Global Compact).
- Les informations sont assurées par des assureurs indépendants (par exemple, cabinet analytique ou de conseil) utilisant leur propre méthodologie
- Les informations sont assurées par des assureurs indépendants (par exemple, cabinet analytique ou de conseil) utilisant des standards reconnus (par exemple, ISAE3000, AA1000AS, ou autre normes nationales ou spécifiques à une industrie)
- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes :

Les informations sociales, environnementales et sociétales font l'objet d'un rapport du commissaire aux comptes désigné comme organisme tiers indépendant (URD pages 200-201)

#### 9. Votre COP intègre-t-elle des hauts standards de transparence et divulgation suivants ?

- Appliquer les lignes directrices de la GRI (Global Reporting Initiative)
- Être en conformité avec l'option « critères exhaustifs » des GRI Standards
- Être en conformité avec l'option « critères essentiels » des GRI Standards
- Appliquer des éléments du Cadre de référence international portant sur le reporting intégré (IIRC)
- Fournir des informations sur le profil et le contexte opérationnel de l'entreprise

Lignes directrices de la GRI : URD page 187 et suivantes (tables de correspondance et rapport des commissaires aux comptes) Profil et contexte de l'entreprise : chapitres 1, 2 et 3 de l'URD

#### 10. Parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants, lequel (lesquels) a (ont) été intégré(s) à votre COP ?

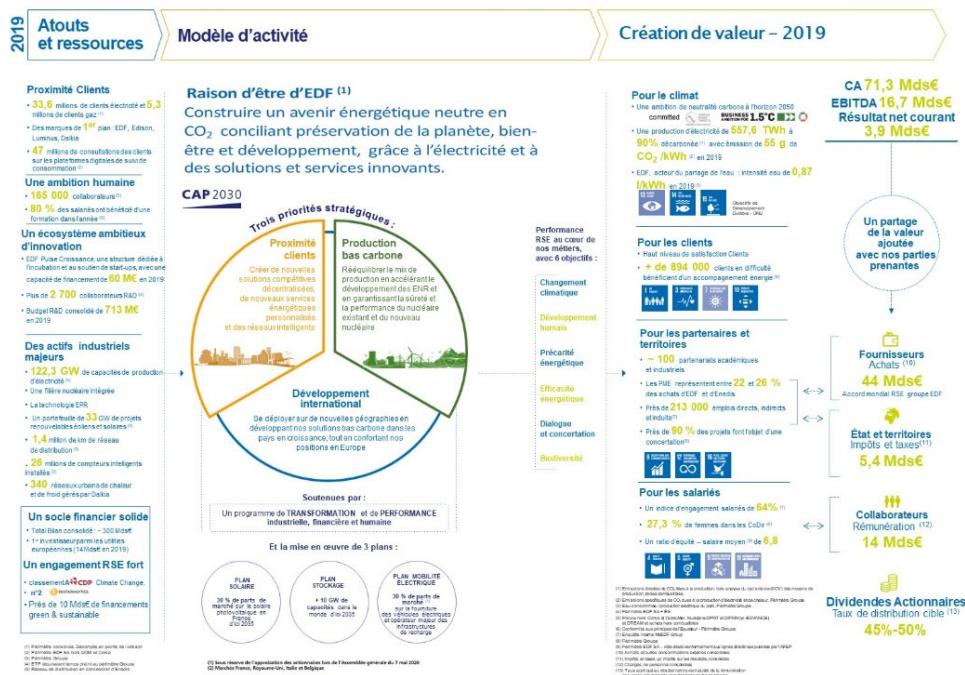
- [ODD 1](#) : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- [ODD 2](#) : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- [ODD 3](#) : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- [ODD 4](#) : Assurer l'accès équitable de tous à une éducation de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- [ODD 5](#) : Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- [ODD 6](#) : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des

ressources en eau

- ☒ [ODD 7](#) : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables
- ☒ [ODD 8](#) : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ☒ [ODD 9](#) : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ☒ [ODD 10](#) : Réduire les inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre
- ☒ [ODD 11](#) : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ☒ [ODD 12](#) : Établir des modes de consommation et de production durables
- ☒ [ODD 13](#) : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ☒ [ODD 14](#) : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ☒ [ODD 15](#) : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- ☒ [ODD 16](#) : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- ☒ [ODD 17](#) : Renforcer les moyens liés à la mise en œuvre et à la revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable

EDF a adopté en 2016 six Objectifs de Responsabilité d'Entreprise (ORE) en résonance avec les 17 ODD de l'ONU ( URD page 196 : Tableau détaillé des rubriques relatives aux 17 ODD) . Ces objectifs sont déclinés dans les différents métiers du Groupe. Une révision de ces objectifs est conduite durant l'année 2020 pour tenir compte des nouveaux engagements du Groupe (notamment climat et biodiversité) et sera rapportée dans la COP relative à l'année 2020

L'engagement RSE du Groupe est partie intégrante de son modèle d'activité tel que redéfini (pages 6 et 7 de l'URD) ci-dessous



**11. Concernant les actions de votre entreprise pour faire avancer les Objectifs de Développement Durable (ODD), votre COP décrit :**

- Les opportunités et responsabilités que représentent un ou plusieurs ODD pour votre entreprise
- Quelles sont les priorités de l'entreprise au regard d'un ou plusieurs ODD
- Les objectifs et indicateurs fixés par votre entreprise en lien avec un ou plusieurs ODD
- Les conséquences et impacts (attendus) de vos activités par rapport aux ODD
- Si les activités de l'entreprise en lien avec les ODD sont menées en collaboration avec d'autres parties prenantes
- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère (*expliquer dans le cadre dédié*).

# Résumé de critères

## Implanter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations

**Critère 1 :** La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles

**Critère 2 :** La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur

### Politiques et procédures fiables concernant les droits de l'Homme

**Critère 3 :** La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des droits de l'Homme

**Critère 4 :** La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des droits de l'Homme

**Critère 5 :** La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme

### Politiques et procédures fiables concernant les normes internationales du travail

**Critère 6 :** La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail

**Critère 7 :** La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail

**Critère 8 :** La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail

### Politiques et procédures fiables concernant la protection de l'environnement

**Critère 9 :** La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement

**Critère 10 :** La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement

**Critère 11 :** La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement

### Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption

**Critère 12 :** La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption

**Critère 13 :** La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption

**Critère 14 :** La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption

## Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies

**Critère 15 :** La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU

**Critère 16 :** La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie

**Critère 17 :** La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique

**Critère 18 :** La COP décrit des partenariats et une action collective

## Gouvernance et leadership de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

**Critère 19 :** La COP décrit l'engagement du Président et de la direction

**Critère 20 :** La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance

**Critère 21 :** La COP décrit l'implication des parties prenantes

# Réponses aux 21 critères : sélection de la/des bonne(s) pratique(s) et explication

## Implanter les 10 principes dans la Stratégie et les opérations

### Critère 1 : La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Donner la responsabilité exécutive de la stratégie de développement durable aux fonctions pertinentes (achats, affaires publiques, ressources humaines, juridique etc.), en s'assurant qu'aucune fonction ne soit en conflit avec les engagements et des objectifs de développement durable.

Le Comité Stratégique Responsabilité Sociale d'Entreprise a été mis en place en vue de coordonner l'ensemble des enjeux de RSE portés par les différentes entités du Groupe et d'en assurer un pilotage stratégique. Ce comité valide la prise en compte des Objectifs de Responsabilité d'Entreprise dans le cycle de gestion. Ses réunions sont rapportées au Conseil d'Administration.	URD page 132
---	--------------

- Aligner les stratégies, objectifs, et formes d'incitation de toutes les filiales et unités opérationnelles avec la stratégie de développement durable.

Les Objectifs de responsabilité d'Entreprise sont intégrés dans le processus stratégique du groupe et dans le criblage des projets	URD page 133
--	--------------

- Attribuer la responsabilité en matière de développement durable à un individu ou un groupe dans chaque unité ou filiale.

Les Directeurs Exécutifs, membres du Comité Stratégique RSE désignent des responsables au sein de leur périmètre. la Direction du Développement anime ces responsables au sein du Sustainable Development Committe et au travers de réseaux thématiques	URD page 133
---	--------------

- Concevoir une stratégie pour multiplier les synergies entre et parmi les domaines clés et pour gérer les compromis.

L'intégration des fonctions R&D, Stratégie et Développement Durable au sein d'une même entité : la Direction Innovation, Responsabilité D'Entreprise et Stratégie	URD page 133
---	--------------

- S'assurer que les différentes fonctions de l'entreprise se coordonnent étroitement pour maximiser la performance et éviter les impacts négatifs non désirés.

Le SDC (Sustainable Development Committee) ainsi que le Système de Management de l'Environnement assurent la coordination entre les entités du Groupe	URD page 133
---	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

## Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur

Ici, le terme « chaîne de valeur » se réfère aux partenaires professionnels en amont (dont fournisseurs et sous-traitants) et en aval (par exemple, transport des produits finis).

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Analyse attentive de chaque segment de la chaîne de valeur, en amont et aval, en dressant la cartographie des risques, opportunités et impacts.

En 2019, la direction des Achats Groupe a renforcé l'analyse des risques et opportunités prenant désormais en compte tous les volets de la RSE	URD page 177
--	--------------

- Communiquer les politiques et attentes envers les fournisseurs et les autres partenaires professionnels.

EDF, entreprise responsable à l'égard de ses prestataires, a adopté différentes politiques et pratiques vis-à-vis de ses fournisseurs et autres partenaires professionnels et notamment une politique de sous-traitance responsable, des chartres de progrès. La politique achats, actualisée en 2019, énonce le respect des valeurs du groupe par ses fournisseurs et l'inclusion systématique de clauses en matière environnementale, sociale et droits de l'homme dans les marchés. En 2019 un audit de suivi a confirmé le label RF&AR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables qui distingue les entreprises entretenant des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs	URD page 176-178
---	------------------

- Mettre en œuvre des mécanismes de surveillance et d'assurance (audits, contrôles) pour la conformité des pratiques dans la sphère d'influence de l'entreprise.

La surveillance des fournisseurs est assurée par le métier contract management qui réalise près de 10 000 évaluations/an permettant de contrôler près de 2 000 fournisseurs. Toutes les entités du groupe réalisent, de plus, des audits d'évaluation ou de suivi de leur supply chain	URD page 177-178
--	------------------

- Sensibilisation, formation et autres types de renforcement des compétences avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels.

Les actions de progrès concrétisées dans la Charte de Progrès signée entre EDF et les Organisations Professionnelles représentant les prestataires sous-traitants du Groupe, se sont poursuivies en 2019.	URD page 176
---	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.



## Politiques et procédures fiables concernant les Droits de l'Homme

### Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'Homme

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Engagement de se conformer à toutes les lois en vigueur et de respecter les droits de l'Homme internationalement reconnus, partout où l'entreprise opère (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme etc.).

En raison de ses activités industrielles, de celle de ses filiales et celle de ses fournisseurs, le Groupe EDF s'engage à respecter les droits humains partout où il opère en applications les dispositions les plus protectrices.	URD page 149
--	--------------

- Déclaration d'engagement intégrée ou séparée pour le respect et le soutien des droits de l'Homme, approuvée au plus haut niveau de l'entreprise.

Politique de Développement Durable, Charte éthique, actualisée en 2019 et déployée dans tout le Groupe à partir de Mars 2019. L'ensemble des salariés et sous-traitants du Groupe sont couverts par l'accord Cadre Mondial sur la responsabilité Sociale d'Entreprise	URD pages 106,146, 166
---	------------------------

- Déclaration d'engagement stipulant les attentes concernant les droits de l'Homme envers le personnel et autres parties prenantes directement liés aux opérations, produits ou services.

EDF adhère au Pacte Mondial de l'ONU. En juin 2019, le président du Groupe EDF a été l'un des cosignataires du « Guide des droits humains à destination des PDG » publié par le WBCSD	URD page 149
---	--------------

- Déclaration d'engagement disponible publiquement, communiquée en interne et externe à tout le personnel, les partenaires professionnels ou autres parties prenantes.

Accord Cadre Mondial sur la responsabilité d'Entreprise et e-learning « droits de l'homme dans l'entreprise »	URD page 149
---	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

#### Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des Droits de l'Homme

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Processus pour s'assurer que les droits de l'Homme internationaux sont respectés.

Les politiques Groupe, les documents internes rendus publics, les référentiels externes applicables à toutes les sociétés contrôlées. L'ORE N° 5 (organiser autour de chaque projet une démarche de dialogue et de concertation contradictoire) est mis en œuvre, la totalité des projets d'investissements présentés au Comité des Engagements du Comité Exécutif Groupe font l'objet d'un criblage sur les enjeux relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales	URD pages 187 et 189 URD pages 154 et 155
--	--

- « Due diligence » continue qui inclut l'évaluation des impacts réels et potentiels sur les droits de l'Homme.

Démarche de diligence raisonnable qui se traduit par une identification des risques saillants et des mesures d'atténuation associées avec une attention particulière sur les pays à risques (Amérique Latine, Asie, Afrique, Moyen-Orient). A titre d'exemple, en 2019 des actions spécifiques ont été mises en place pour le projet SCHWE LI 3 au Myanmar, des audits ont été conduits sur les projets d'EDF Renouvelables en Inde et en Chine ainsi que sur des fournisseurs de l'hydraulique dont les usines sont situées en Chine, Inde, Brésil et Turquie	URD pages 190 et 191
--	----------------------

- Sensibilisation interne et formation sur les droits de l'Homme pour la direction et les employés.

Un e-learning sur les droits de l'homme est accessible à l'ensemble des salariés. En 2019, un e-learning ciblé sur ce risque dans la supply chain a été mis à disposition des acheteurs. Au Brésil, CITELUM a mis en œuvre un code de conduite qui met l'accent sur les droits de l'homme	URD page 191
---	--------------

- Mécanismes de plainte au niveau opérationnel pour les parties prenantes potentiellement impactées par les activités de l'entreprise.

Un dispositif d'alerte est accessible en permanence dans plusieurs langues en France et à l'étranger	URD page 148
--	--------------

- Attribution des responsabilités pour traiter efficacement les impacts sur les droits de l'Homme.

L'ensemble des managers et chefs de projet est sensibilisé au traitement des impacts sur les droits de l'homme au travers du criblage des projets présentés dans les différents comités d'engagement et du e-learning « les droits de l'homme dans l'entreprise » développé avec l'association EDH : Entreprises pour les droits de l'homme	URD page 149
---	--------------

- Processus de prise de décision en interne, budget et surveillance pour répondre efficacement aux impacts sur les droits de l'Homme.

La totalité des projets d'investissements présentés au Comité des Engagements du Comité Exécutif Groupe font l'objet d'un criblage sur les enjeux relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales	URD page 155
--	--------------

- Processus pour fournir ou coopérer dans la résolution d'impacts négatifs sur les droits de l'Homme que l'entreprise a causés ou auxquels elle a contribué.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Processus ou programmes pour soutenir les droits de l'Homme par : le cœur de métier ; investissement stratégique/philanthropique/social ; engagement public ; partenariats et/ou d'autres formes d'action collective.

La Fondation EDF a soutenu en 2019 504 projets du domaine « réduire les inégalités » et 75 projets du domaine « Bonne santé et bien-être ». EDF est directement partenaire de plusieurs associations comme EDH (Entreprises pour les droits de l'Homme)	Rapport 2019 de la Fondation EDF
---	----------------------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

### Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Système pour surveiller l'efficacité et la mise en œuvre des politiques de droits de l'Homme, avec des mesures quantitatives et qualitatives, y compris dans la chaîne logistique.

Afin de suivre les mesures mises en œuvre et évaluer leur efficacité, EDF s'appuie sur des indicateurs établis dans le cadre de son processus de reporting extra-financier qui couvrent les champs du devoir de vigilance ainsi que sur le dispositif de pilotage des risques Groupe	URD page 190
--	--------------

- Suivi des retours d'informations internes et externes incluant les parties prenantes affectées.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats.

Les résultats des alertes sont consolidés et figurent dans le rapport annuel éthique et conformité transmis au Comex et présenté au CGRE du Conseil d'administration d'EDF.	URD page 148
---	--------------

- Processus pour gérer les incidents que l'entreprise a causé ou auxquels elle a contribué pour les parties prenantes internes et externes.

Le dispositif d'alerte et l'évaluation des risques liés aux droits de l'homme	URD page 148
---	--------------

- Mécanismes de plainte légitimes, accessibles, réguliers, équitables, transparents, compatibles avec la loi, sources d'apprentissage continu, basés sur l'engagement et le dialogue.

Le dispositif d'alerte élargi à l'ensemble des champs du devoir de vigilance	URD page 148
--	--------------

- Résultats de l'intégration des principes relatifs aux droits de l'Homme.

En décembre 2019, EDF a répondu à une mise en demeure relative au projet de parc éolien Gunaa Sicaru porté par une filiale d'EDF Renouvelables au Mexique. En 2018, l'une des ONG signataire de cette mise en demeure avait saisi le point de contact national français de l'OCDE(PCN) sur ce même projet. Dans le cadre du processus de médiation de l'OCDE, le groupe EDF a participé à deux réunions de dialogue avec les demandeurs et a déjà apporté des éléments de réponse aux points soulevés.	URD page 41
--	-------------



## Politiques et procédures fiables concernant les Normes du travail

### Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Référence aux conventions internationales pertinentes (Conventions de l'OIT) et à d'autres normes internationales dans les politiques d'entreprises.

Dans son accord RSE de juin 2018, le Groupe s'engage à respecter les Conventions fondamentales de l'OIT :- les Conventions n°87 et 98 relatives à la liberté syndicale et la négociation collective- les Conventions n°29 et 105 relatives à l'interdiction du travail forcé- les Conventions n°138 et 182 relatives à l'interdiction du travail des enfants- les Conventions n°100, 111 et 135 relatives à la non-discrimination	URD page 149
---	--------------

- Réflexion sur la pertinence des principes relatifs aux normes du travail pour l'entreprise.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Politique d'entreprise écrite pour respecter les droits du travail nationaux, respecter les standards internationaux dans les activités internationales, et engager le dialogue avec les représentants d'organisation d'employés (internationales, nationales ou sectorielles).

EDF attache une importance particulière l'égalité des chances. L'ORE N°2 vise à intégrer les meilleures pratiques des groupe industriel en matière de développement humain. En matière de dialogue social, 12 accords et avenants ont été signés en 2019 et le projet « Dialogue Social 2020 » de rénovation du dialogue social en France dans sa globalité a été poursuivi.	URD pages 166 et suivantes URD page 175 (dialogue social)
--	---

- Intégration de références aux principes contenus dans les normes internationales du travail dans les contrats avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels pertinents.

La Politique Achats Groupe actualisée en 2019 prévoit l'inclusion systématique de clauses relatives en matière sociale et de droits de l'homme dans les marchés.	URD page 176
--	--------------

- Engagements spécifiques et politiques de Ressources Humaines alignés avec les priorités de développement national ou les priorités de travail décent dans les pays d'opération.

Le groupe EDF est engagé, via de nombreuses politiques internes, en faveur de l'égalité professionnelle la diversité et l'inclusion de toutes les différences et a renouvelé en 2019 différents accords ou engagements spécifiques à ces sujets.	URD pages 172-173
--	-------------------

- Participation et leadership dans les efforts plus larges des organisations d'employeurs (niveau international et national) pour relever collectivement les défis concernant les normes du travail dans les pays d'opération, éventuellement dans une approche tripartite (entreprises, syndicats, gouvernements).

En juin 2019, le président d'EDF a signé un appel à l'action pour inciter les entreprises à respecter des droits de l'Homme avec 35 autres CEOs dans le « Guide des droits de l'Homme pour les PDG » du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). Dans ce guide il déclare : « En tant que Groupe solidement implanté à l'international, le Groupe EDF a la volonté et la responsabilité de préserver la dignité humaine et de faire de l'offre d'emplois décents la norme ».	URD page 149
---	--------------

- Engagement structurel avec un syndicat international, éventuellement via un accord-cadre mondial.

Accord Cadre Mondial sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise signé avec 2 fédérations syndicales internationales (IndustriAll et ISP)	URD page 149
--	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

### **Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail**

*Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :*

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Évaluations des risques et impacts concernant les normes du travail.

La cartographie des principaux risques spécifiques auxquels est exposé le Groupe comprend les risques 3C – Adaptation des compétences des salariés et 3D – Capacité à assurer les engagements sociaux de long terme ainsi que le risque 4C – Atteinte à la sécurité ou à la santé au travail	URD pages 118 et 120
--	----------------------

- Mécanismes de dialogue avec les syndicats pour discuter régulièrement et vérifier les progrès de l'entreprise relatifs aux normes du travail.

Ces différents mécanismes sont décrits en détail dans le chapitre « EDF, un dialogue social rénové (chapitre 3.3.3.1.7) »	URD page 174
---	--------------

- Attribution des responsabilités relatives aux normes du travail dans l'organisation.

Le plan de vigilance et son compte rendu annuel décrivent l'ensemble des responsabilités et le résultat des actions	URD page 187 et suivantes
---	---------------------------

- Sensibilisation interne et formation sur les normes du travail pour les dirigeants et les employés.

Nombreuses actions de sensibilisation décrites dans le chapitre EDF entreprise responsable à l'égard de ses salariés	URD page 166 et suivantes
--	---------------------------

- Engagement actif avec les fournisseurs concernant les défis relatifs aux normes du travail.

Démarche Achats Responsables	URD page 176
------------------------------	--------------

- Mécanismes de plainte, canaux de communication et autres procédures (par exemple mécanismes de dénonciation) disponibles pour les employés afin de rapporter des préoccupations, faire des suggestions ou demander conseil, conçus pour et fonctionnant en accord avec les représentants des organisations de travailleurs.

le dispositif d'alerte éthique et conformité du groupe EDF permet aux salariés et collaborateurs extérieurs (personnel intérimaire, salarié d'un prestataire de services etc.) ou occasionnels (CDD, apprentis, stagiaires etc.) du Groupe d'effectuer un signalement	URD page 106
---	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

**Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail**

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Système pour tracer et mesurer la performance basé sur des mesures de performance standardisées.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Dialogues avec les représentants des organisations de travailleurs pour vérifier régulièrement les progrès effectués et identifier conjointement les priorités pour l'avenir.

L'accord-cadre RSE signé le 19 juin 2018, détermine un socle d'engagements communs en matière de responsabilité sociale. Signé par l'ensemble des représentants des salariés et les organisations syndicales des principales sociétés du Groupe, ainsi que par les fédérations syndicales internationales du secteur d'activité, il fait l'objet d'un suivi bi-annuel lors du Comité de dialogue sur la responsabilité sociale du Groupe (CDRS). Le Comité Central d'Entreprise, le Comité Social et Economique Central, le Comité Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen sont des espaces de dialogue sur ces sujets	URD page 188 et 175
---	---------------------

- Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer les normes du travail des entreprises dans la chaîne logistique, en ligne avec les normes du travail internationales.

En 2019, une formation sur les droits de l'Homme et la loi sur le devoir de vigilance a été organisée à l'OIT de Turin pour l'ensemble des membres du CDRS avec des managers de la Direction du Dialogue Social (DRH Groupe). Liste d'exemple d'actions menées à l'international (page 191)	URD page 188
--	--------------

- Processus pour impliquer positivement les fournisseurs pour aborder les défis (approche de partenariat plutôt que corrective) par des systèmes pour améliorer les pratiques sur les lieux de travail.

Chartre de Progrès signée entre EDF et les organisations professionnelles représentant les fournisseurs	URD page 176
---	--------------

- Résultats de l'intégration des principes relatifs aux Normes du travail.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

# Politiques et procédures fiables concernant la Protection de l'environnement

## Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Référence aux conventions internationales pertinentes et à d'autres dispositifs internationaux (par exemple la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement).

La politique Développement Durable du Groupe EDF s'inscrit dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la contribution aux Objectifs de développement durable de l'ONU.	URD page 132
--	--------------

- Réflexion sur la pertinence de la gestion durable de l'environnement pour l'entreprise.

La raison d'être du Groupe et sa stratégie (dont la stratégie climat) décline des engagements à long terme (CAP 2030 et Neutralité Carbone en 2050) pour une gestion durable de l'environnement	URD pages 12 et 13
---	--------------------

- Politique d'entreprise écrite sur la gestion durable de l'environnement.

La politique de Développement Durable du Groupe comprend notamment une diminution drastique de ses émissions de CO2 l'approche positive de la biodiversité et une responsabilité à l'égard du capital environnemental	URD page 132, pages 136-146 et pages 157 à 166
---	--

- Intégration de standards environnementaux minimums dans les contrats avec les fournisseurs et autres partenaires professionnels pertinents.

Les exigences de l'entreprise sont reflétées dans la Charte de Développement Durable dans laquelle EDF et le fournisseur s'associent dans une démarche commune pour identifier les points critiques de la chaîne d'approvisionnement avec une attention particulière sur la maîtrise des impacts environnementaux : économie de ressources (eau, énergie, matières premières, développement de technologies nouvelles (de substitution)), réduction des impacts sur la biodiversité, réduction des émissions de GES, réduction et valorisation des déchets, éco-conception	CHARTRE DEVELOPPEMENT DURABLE ENTRE EDF ET SES FOURNISSEURS
--	---

- Engagements spécifiques et objectifs pour des années déterminées.

Stratégie et Politique Développement Durable cités ci-dessus	Référence dans la COP
--	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

**Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement**

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Évaluations des risques et impacts environnementaux.**

Afin de coordonner l'ensemble des objectifs et des actions issus de ses engagements et de sa politique de développement durable, le groupe EDF a mis en place une animation à l'échelle du Groupe, pilotée par un Comité développement durable (SDC) et mise en œuvre pour la partie environnementale (y compris ceux liés au changement climatique) à l'aide d'un système de management environnemental (SME). Le SME du groupe EDF est certifié selon la norme internationale ISO 14001 version 2015 sur un périmètre représentant la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé d'EDF et de ses filiales (hors Enedis) et participations	URD page 133 et 188
---	---------------------

- Évaluations de l'impact du cycle de vie des produits, assurant des politiques de gestion écologiques.**

Voir description du SME	URD page 133
-------------------------	--------------

- Attribution des responsabilités dans l'organisation.**

Voir description du SME	URD page 133
-------------------------	--------------

- Sensibilisation interne et formation sur la gestion durable de l'environnement pour la direction et les employés.**

En 2019 70 dirigeants ont suivi le programme « Business Stratégique de l'Énergie », 70 salariés administrateurs ont bénéficié du module « Entreprise et Développement Durable » et un parcours digital « management et développement durable » a été proposé à l'ensemble des managers. EDF a lancé en 2019 le programme de sensibilisation de l'ensemble de ses salariés « Combattre le CO2, ça commence par nous »	URD page 135
--	--------------

- Mécanismes de plainte, canaux de communication et autres procédures (par exemple mécanismes de dénonciation) pour rapporter des préoccupations ou demander conseil concernant les impacts environnementaux.**

Le dispositif d'alerte éthique et conformité du groupe EDF permet aux salariés et collaborateurs extérieurs (personnel intérimaire, salarié d'un prestataire de services etc.) ou occasionnels (CDD, apprentis, stagiaires etc.) du Groupe d'effectuer un signalement	URD page 148
---	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.**





**Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement**

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Système pour tracer et mesurer la performance basé sur des mesures de performance standardisées.

Maintien de la certification ISO 14001 en 2019	Référence dans la COP
--	-----------------------

- Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats.

Intégré au SME	Référence dans la COP
----------------	-----------------------

- Processus pour gérer les incidents.

Intégré au SME	Référence dans la COP
----------------	-----------------------

- Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer la performance des entreprises de la chaîne logistique concernant les impacts environnementaux.

Intégré au SME	Référence dans la COP
----------------	-----------------------

- Résultats de l'intégration des principes relatifs à l'environnement.

Les principaux évènements environnementaux à enjeu sont publiés	URD page 134
---	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

## Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption

### Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Politique formalisée et publique de tolérance-zéro pour la corruption

En 2016, le Comité exécutif du groupe EDF a adopté la Politique Éthique et Conformité Groupe (PECG) qui recense les programmes de conformité de l'entreprise ainsi que les principales règles que les Dirigeants doivent impérativement connaître, respecter et faire respecter dans leurs entités, en stricte adéquation avec les risques de ces entités (en particulier en matière de lutte contre la corruption). Il s'agit d'un document unique qui est la référence supra à la charte éthique Groupe (lancée en 2013 et révisée en 2019) et au code de conduite éthique et conformité (publié en 2017), actualisable au gré des nouvelles réglementations applicables, et soumis à audit .	URD page 106
---	--------------

- Engagement de se conformer à toutes les lois relatives à la corruption, mise en place de procédures pour connaître la loi et surveiller ses évolutions.

La Direction Ethique et Conformité Groupe déploie des actions de prévention et de formation auprès de l'ensemble des salariés. Un e-learning spécifique pour les dirigeants a été réalisé par 62 % d'entre eux au 31/12/2019 avec l'objectif d'atteindre 100 % au 31/12/2021	URD page 147
--	--------------

- Déclaration de soutien aux structures légales régionales et internationales pertinentes (par exemple la Convention des Nations Unies contre la corruption)

Le Groupe se réfère à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et à la Convention des Nations Unies contre la corruption	URD page 149
---	--------------

- Politiques détaillées pour les zones à hauts risques de corruption.

La politique éthique et conformité s'applique à l'ensemble des entités du Groupe quel que soit le pays d'opération. Depuis 2018 une cartographie spécifique « corruption » permet d'identifier et de hiérarchiser les risques d'exposition à la corruption par secteur d'activités et par pays	URD page 146
--	--------------

- Politique anti-corruption concernant les partenaires professionnels.

La Politique éthique et conformité concerne l'ensemble des relations d'EDF avec ses parties prenantes	URD page 146
---	--------------

**Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption**

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

**Soutien de la Direction en matière d'anti-corruption**

La Direction Éthique et Conformité Groupe (DECG) et son réseau de Responsables Éthique et Conformité (REC) ont élaboré et déployé depuis 2017 un programme anticorruption au sein du groupe EDF. En Décembre 2019 s'est tenue la première Journée Ethique et Conformité du Groupe.	URD page 146
--	--------------

**Réalisation d'évaluation des risques pour les potentielles zones de corruption**

EDF ayant établi comme priorité la prévention du risque de corruption, la DECG a renforcé son dispositif d'encadrement des cadeaux et invitations. La DECG a publié en 2017, un guide pratique pour encadrer la pratique des cadeaux et invitations ainsi qu'un vidéo support pour accompagner les entités et les filiales dans le déploiement de ce dispositif au sein de leur périmètre	URD page 146
---	--------------

**Procédures des Ressources Humaines qui soutiennent l'engagement ou la politique anti-corruption, incluant communication et formation pour tous les employés.**

Le code de conduite est intégré au règlement intérieur de l'entreprise. La Direction Ethique et Conformité Groupe déploie des actions de sensibilisation et des modules de formation, la Direction Juridique propose un e-learning « prévenir la corruption » réalisé par 8 313 salariés (au 31/12/2019)	URD page 147
--	--------------

**Contrôles internes pour assurer la cohérence avec l'engagement anti-corruption**

Des procédures de contrôle sont mises en œuvre. Les anomalies susceptibles de donner lieu à caractérisation d'une fraude sont transmises au Responsable Ethique et Conformité de l'Entité	URD page 147
---	--------------

**Actions prises pour encourager les partenaires professionnels à prendre des engagements anti-corruption.**

Programme Achats Responsables et Charte Développement Durables entre EDF et ses fournisseurs	URD page 176-177
--	------------------

**Responsabilité de la direction pour mettre en œuvre les engagements et politiques anti-corruption.**

Le Comité Exécutif du Groupe est chargé pour le Groupe de déterminer les priorités du programme éthique et conformité, d'affecter les ressources nécessaires et de s'assurer du suivi et du contrôle de sa mise en œuvre. La Direction Ethique et Conformité Groupe présente chaque année un rapport d'activité.	URD page 147
--	--------------

**Canaux de communication (signaux d'alerte-*whistleblowing*) et mécanismes de suivi pour rapporter les préoccupations ou demander conseil.**

Le Dispositif d'alerte est accessible à l'ensemble des salariés, collaborateurs, prestataires, tiers .. en permanence sur le site d'EDF en plusieurs langues ( <a href="http://www.edf.fr/edf/alerte-ethique">www.edf.fr/edf/alerte-ethique</a> )	URD page 148
---	--------------

**Comptabilité interne et procédures d'audits concernant l'anti-corruption.**

Le thème de l'anti-corruption est intégré au programme d'audit interne relatif à la maîtrise du risque 1E : atteinte à l'éthique ou à la conformité	URD page 114
---	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.**

## Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats.

Les Responsables Ethique et Conformité (env. 50 REC) participent aux comités de direction et rendent compte directement aux dirigeants des entités. La Direction Ethique et Conformité Groupe établit un rapport annuel d'activité présenté au Comex. Ce dispositif de contrôle est renforcé d'audits internes réguliers dans les entités et filiales, permettant de réaliser une boucle d'amélioration continue. du dispositif.	URD page 146
--	--------------

- Processus pour gérer les incidents.

La Direction Ethique et Conformité assure l'analyse des signalements et désigne un responsable de traitement et le cas échéant des experts. L'information sur le régime de protection dont bénéficié l'auteur du signalement	URD page 148
--	--------------

- Cas judiciaires publics concernant la corruption.

	Référence dans la COP
--	-----------------------

- Utilisation d'assurance externe indépendante pour les programmes anti-corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Résultats de l'intégration des principes relatifs à la lutte contre la corruption.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

## Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies

Les objectifs plus larges des Nations Unies se réfèrent à une gamme de problèmes globaux – basés sur les défis internationaux les plus capitaux et chroniques, incluant :

- Paix et Sécurité
- Objectifs de Développement Durable (ODD)
- Droits de l'Homme
- Droits de l'enfant
- Égalité des sexes
- Santé
- Éducation
- Aide Humanitaire
- Migration
- Sécurité alimentaire
- Écosystèmes Durables et Biodiversité
- Maîtrise du et Adaptation au Changement Climatique
- Sécurité de l'eau et Assainissement
- Emploi et Conditions de travail décentes
- Anti-corruption

Pour une liste plus poussée des enjeux globaux, consultez [www.business.un.org](http://www.business.un.org)

### Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Aligner la stratégie du cœur de métier avec un ou plusieurs Objectifs des Nations Unies pertinents.

La stratégie de l'entreprise intègre 16 des 17 objectifs des Nations Unies	URD page 196
--	--------------

- Développement de produits, services et de modèles d'entreprises qui contribuent aux objectifs et thèmes des Nations Unies.

La stratégie de l'entreprise vise au développement de produits et de services qui contribuent aux objectifs et thèmes des Nations Unies	URD page 196
---	--------------

- Adopter ou modifier les procédures opérationnelles pour maximiser la contribution aux objectifs et thèmes des Nations Unies.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

## Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Rechercher des investissements sociaux et des contributions philanthropiques liés au cœur de métier ou au contexte opérationnel de l'entreprise, en tant que partie intégrante de sa stratégie de développement durable.

<p>Les actions d'EDF dans le domaine de la philanthropie sont portées par la Fondation EDF. La Fondation EDF en résonance avec les 17 objectifs de développement durable de l'ONU s'est donné 3 objectifs prioritaires qui sont autant de critères retenus pour les projets qu'elle finance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les inégalités (504 projets, 4,4 M d'euros, 314 886 bénéficiaires)</li> <li>- Bonne santé et bien-être (75 projets, 3,1 M d'euros, 10 0838 124 bénéficiaires)</li> <li>- Energie propre et à un coût abordable (52 projets, 1,9 M d'euro, 254 606 bénéficiaires)</li> </ul> <p>La Fondation a renforcé la complémentarité de ses actions avec le Groupe pour converger vers des objectifs RSE communs. Pour la mandature 2020-2023 la Fondation intègre l'objectif « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » en remplacement de l'objectif « Bonne santé et bien-être »</p>	Rapport 2019 de la fondation EDF
--	----------------------------------

- Coordonner ses efforts avec d'autres organisations et initiatives pour amplifier- et ne pas nier ou dupliquer- les efforts d'autres contributeurs.

La Fondation opère principalement sur des projets réalisés par des organisations qui sollicitent le concours de plusieurs contributeurs.	Référence dans la COP
--	-----------------------

- Assumer la responsabilité pour les effets intentionnels ou non des investissements, respecter les coutumes locales, traditions, religions et priorités des individus et des groupes des parties prenantes.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

## Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Engagement public sur l'importance d'agir sur un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations Unies.

La raison d'être adoptée en Mai 2020 par l'Assemblée Générale des actionnaires du Groupe traduit l'engagement public d'EDF d'agir sur les différents thèmes des Nations Unies. Cet engagement se traduit dans le modèle d'affaire ainsi que dans le chapitre 3 de l'URD (EDF entreprise responsable et engagée pour une transition énergétique juste et solidaire)	URD page 6 et 7 et pages 130 et suivantes
--	---

- Encourager les dirigeants d'entreprises à participer à des sommets, conférences et autres importantes interactions au sujet des politiques publiques en relation avec un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations Unies.

Les dirigeants d'EDF participent régulièrement à des sommets et/ou conférences sur ces sujets (participation aux travaux du SDSN, à la COP 25,..) et organise régulièrement des rencontres et débats sur ces thèmes : Programme « Energy for Climate » rassemblant plus de 7 000 contributeurs et 400 ambassadeurs dans 43 pays, coalition « Agissons pour l'environnement » comprenant plus de 70 partenaires, organisation des « Rencontres Climat Energie » destinées aux entreprises, collectivités locales et ONG, Journée « Climat : comprendre pour agir » etc ..	URD page 135
--	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

## Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Développer et implémenter des partenariats avec des organisations publiques ou privés (entités des Nations Unies, Gouvernement, ONG ou autres) sur le cœur de métier, les investissements sociaux et/ou «advocacy».

Les partenariats constituent un levier important pour mettre en oeuvre les Objectifs de Responsabilité d'Entreprise sur quatre champs particulièrement : la biodiversité, la transition énergétique, les populations vulnérables et la précarité énergétique, la concertation. Sur ces thématiques, les partenariats apportent une expertise essentielle aux différents métiers et sociétés du Groupe sur des questions évolutives, et permettent d'engager ou de fluidifier des dialogues avec les parties prenantes, au niveau national comme au niveau local. En matière de biodiversité, le Groupe s'appuie en France sur des partenariats nationaux construits dans la durée avec les grands acteurs du secteur : MNHN, LPO, RNF, Comité français de l'UICN etc .. EDF a aussi conclu un partenariat avec ASHOKA, l'un des pionniers et acteur majeur de l'économie solidaire. Des actions se poursuivent avec le Conservatoire du littoral sur la dimension « accompagnement des territoires » et avec l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP). La dimension territoire est également portée avec l'association Sites et Cités Remarquables pour l'appui à la mise en valeur du patrimoine industriel.	URD page 134
---	--------------

- Rejoindre des pairs de l'industrie, des entités des Nations Unies et/ou des parties prenantes sur des initiatives contribuant à la résolution des défis communs et des dilemmes au niveau local ou global, avec un accent sur les initiatives prolongeant l'impact positif de l'entreprise sur sa chaîne de valeur

Dans le cadre des travaux menés avec le WBCSD, EDF contribue avec plusieurs pays à l'élaboration d'un guide « SDG for utilities » destiné à promouvoir la mise en œuvre des Objectifs des Nations Unies dans son secteur d'activité	Référence dans la COP
---	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.



## Gouvernance et leadership de la RSE

### Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.

- Le Président délivre un engagement public explicite, démontre un leadership personnel concernant le développement durable et l'engagement envers le Global Compact.

Lettre d'engagement du Président J.B. LEVY au secrétaire général des Nations Unies	Courrier
--	----------

- Le Président promeut des initiatives améliorant la durabilité du secteur d'activité de l'entreprise et conduit le développement de standards pour l'industrie.

Le Président J.B. LEVY signe l'adhésion d'EDF a différentes initiatives internationales (EV100, Act4Nature, BetterCoal ..etc)	URD pages 135, 149
---	--------------------

- Le Président mène l'équipe de direction exécutive dans la conception de la stratégie de développement durable, définissant les buts et surveillant leur mise en œuvre.

Voir les modalités de gouvernance de la responsabilité d'entreprise : Comité de Responsabilité d'Entreprise du Conseil d'Administration, Comité Stratégique RSE, Intégration des objectifs de responsabilité d'entreprise dans le processus stratégique du Groupe	URD pages 132-133
---	-------------------

- Intégrer les critères de développement durable et les principes du Global Compact aux objectifs et programmes d'intéressement pour le PDG et l'équipe de direction.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

## Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Le Conseil d'administration (ou équivalent) assume la responsabilité et la surveillance de la stratégie et de la performance long terme de la RSE.

Le Conseil d'Administration du 08 Octobre 2019 a approuvé la mise à jour de son règlement intérieur qui prévoit la mise en place du Comité de Responsabilité d'Entreprise. Le Comité de responsabilité d'entreprise examine, en lien avec la stratégie du Groupe, les engagements et politiques du Groupe, ainsi que leur mise en oeuvre, en matière d'éthique, de conformité et de responsabilité d'entreprise. Il s'assure, en lien avec le Comité d'audit, de l'existence de dispositifs d'identification et de gestion des principaux risques dans ces domaines et de la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires	URD page 233
---	--------------

- Le Conseil d'administration établit, où cela est possible, un Comité de suivi ou attribue la RSE à un membre du Conseil.

Comité de Responsabilité d'Entreprise	URD page 233
---------------------------------------	--------------

- Le Conseil (ou le Comité), où cela est possible, approuve le reporting formel en matière de RSE (Communication sur le Progrès).

Le Comité de Responsabilité d'Entreprise examine les éléments constituant la déclaration de performance extra-financière inclus dans l'URD, base de la présente COP	URD page 233
---	--------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.

## Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes

Indiquer laquelle ou lesquelles des bonnes pratiques suivantes sont décrites dans votre COP :

- Politiques, procédures et activités pertinentes que l'entreprise planifie d'entreprendre pour remplir ce critère, y compris des objectifs, plannings, mesures et ressources humaines dédiées.
- Responsabilité de l'entreprise publiquement reconnue pour ses impacts sur les parties prenantes internes et externes.

Cliquez ici pour entrer du texte.	Référence dans la COP
-----------------------------------	-----------------------

- Définir les stratégies de développement durable, les objectifs et les politiques en consultation avec les parties prenantes clés.

Les partenariats sont un levier important pour comprendre les attentes et définir la stratégie du Groupe . Dans le domaine de la biodiversité par exemple, les partenaires ont participé à la rédaction de la feuille de route d'EDF lors d'un séminaire de deux jours	URD page 134 et page 159
--	--------------------------

- Consulter les parties prenantes concernant les dilemmes et défis de mise en œuvre et les inviter à prendre activement part à l'examen de la performance.

Le groupe EDF a pris l'engagement d'organiser de façon systématique, partout dans le monde, une démarche de dialogue et de concertation transparente et contradictoire autour de chaque nouveau projet. Dans l'ORE n°5 le groupe EDF s'engage à mettre en œuvre les règles de dialogue des standards internationaux en matière de participation des parties prenantes, et à en assurer un reporting public. EDF a mis en place des outils de dialogue, d'écoute, d'analyse et de suivi : baromètres, cartographie, partenariats, instances de dialogue avec les parties prenantes, comités de suivi.	URD page 154
--	--------------

- Établir des canaux de communication pour s'engager avec les salariés et autres parties prenantes pour entendre leurs idées, aborder leurs préoccupations et protéger «les plaignants».

La démarche d'intelligence collective Parlons Energie a été poursuivie en 2019 et a notamment permis aux salariés de s'exprimer sur la mise en œuvre de la PPE et de réfléchir à la raison d'être de l'entreprise. EDF s'appuie sur un dialogue social de qualité actualisé au travers des actions du Projet « Dialogue Social 2020 » portant sur la rénovation du dialogue social à EDF dans sa globalité.	URD page 135, URD page 175
---	----------------------------

- Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère.